

DEMANDE DE DÉROGATION DE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE
2025/2026

DU 8 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2025

Ce formulaire est à retourner avant le 14 février 2024 inclus au service Administration Scolaire, accompagné des pièces justificatives du motif invoqué.

31, rue Gambetta – 78200 Mantes-la-Jolie

PARTIE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

Nom(s) de famille de l'élève : _____

Prénom(s) de l'élève : _____

Date de naissance : _____

Nom du père ou du responsable : _____

Nom de la mère ou du responsable : _____

Adresse N° : _____ Rue : _____

N° d'appartement : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél bureau : _____

Tél. portable : _____

Employeur (Nom, adresse et n° de tél.) : _____

Père : _____

Sans emploi

Mère : _____

Sans emploi

Dérogation souhaitée

École du périmètre : _____

École souhaitée : _____

Classe en 2025/2026 : _____

Motif de la demande (joindre obligatoirement les pièces justificatives) :

_____**Situation scolaire des frères et soeurs**

Nom(s) et Prénom(s) : _____

École : _____ Classe en 2025/2026 : _____

Nom(s) et Prénom(s) :

École : _____ Classe en 2025/2026 : _____

Date de la demande : / /

Signature :

Cette **procédure d'exception** fait l'objet d'un examen en **commission**. Les réponses vous seront envoyées par courrier au cours du mois de **juin 2025**. Afin d'harmoniser les inscriptions, il existe une sectorisation scolaire sur l'ensemble de la commune. Les limites du secteur permettent un équilibre des effectifs. C'est pourquoi il est important de les respecter.

ATTENTION : LES ÉCHANGES DE PÉRIMÈTRE ACCORDÉS À TITRE DÉROGATOIRE NE SONT PAS DE DROIT.